



LA CDD DE LA HONTE

Ce vendredi 6 juin, la commission de discipline s'est tenue par rapport à deux personnes détenues placées en prévention quelques jours plus tôt.

Premier cas :

Un détenu a lancé un seau d'urine sur des collègues à 7h, dès l'ouverture.

Sanction prononcée: **24 jours de cellule disciplinaire**. Motif invoqué par le président de la commission : « **Cela ne mérite pas 30 jours.** ». Notre chef de détention a, bien entendu, validé cette décision.

Ne serait-ce pas une agression physique ? Serait-ce seulement pour marquer son territoire ?

Deuxième cas :

Un autre détenu a violemment bousculé un agent dans le seul but d'obtenir du tabac.

Sanction prononcée: **11 jours de confinement en cellule**. Ce détenu serait atteint d'un diabète de type 1, cette pathologie serait incompatible avec une mesure de QD Ferme ? **Encore une fois, le chef de détention a suivi sans sourciller !**

Pourtant là c'est une agression physique, non ?

FO Justice est consterné ! Quand un agent est agressé, il attend une réponse claire, ferme et solidaire. Au lieu de cela, nous avons droit à des décisions molles, injustes et dangereuses pour l'autorité de nos agents.

Avec vous, Monsieur le chef de détention, ce n'est plus **"MARCHE OU CRÈVE"...** c'est **"CRÈVE OU CRÈVE" !**

FO Justice le dit fermement :

- Vous n'avez pas à servir les intérêts des « voyous ».
- Votre responsabilité est de protéger vos agents.
- Votre mission est de faire respecter l'ordre et la discipline auprès de la population pénale.

FO Justice est bien conscient que les présidents de commission sont souverains dans leurs décisions. Mais rien n'empêche une direction responsable de fixer un cap clair, de soutenir ses équipes et de rappeler la véritable devise de notre administration.

HONNEUR ET DISCIPLINE. Et non : HORREUR ET COMPASSION.

FO Justice restera toujours aux côtés des agents, jamais des agresseurs !

SLP **FO Justice** CP Le Havre
Le : 09/06/2025

